

# Revêtements de sols industriels composites amiantés 2

Enlèvement par fraisage avec dispositif d'aspiration et brumisation

#### L'essentiel en bref

Cette fiche thématique décrit les mesures permettant d'enlever les revêtements de sols composites amiantés en limitant la libération de fibres d'amiante.

Préparation du travail

# Obligation d'annoncer

Les entreprises de désamiantage sont tenues d'annoncer ces travaux de désamiantage à la Suva avant leur exécution.

## Détermination des dangers

Avant le début des travaux, il faut identifier les risques et planifier les mesures nécessaires.

#### Instruction

Le personnel doit être instruit sur les risques et sur la méthode de travail avant le début des travaux.

# Équipements de protection individuelle (EPI)

- Demi-masques de protection respiratoire de la classe
  P3
- Combinaisons à capuche de catégorie III, type 5/6 (élimination après usage)
- Chaussures de sécurité (nettoyage après usage)
- Gants (nettoyage ou élimination après usage)

# Équipements techniques

- Fraiseuse avec dispositif d'aspiration à la source et de brumisation
- Marteau-piqueur pour les endroits difficiles d'accès
- Appareil de ventilation (extracteur) avec dispositif de filtration de l'air (classe de poussière H selon EN 60335-2-69, avec spécification amiante), 10 renouvellements d'air par heure.
- Aspirateur industriel avec filtre pour classe de poussière H selon la norme EN 60335-2-69, avec spécification amiante
- · Sas à quatre compartiments et sas matériel

L'enlèvement de revêtements de sols composites amiantés peut générer une forte libération de fibres d'amiante. Ces travaux doivent être confiés exclusivement à des entreprises de désamiantage reconnues par la Suva.



1 Fraiseuse (type «Reproad») raccordée à un dispositif de dépoussiérage (classe de poussière H)



2 Combinaison à usage unique et demi-masque de protection

Suva Sécurité au travail Case postale, 6002 Lucerne Fiche thématique 33089.f État: mai 2022 Download: www.suva.ch/33089.f

#### Matériel et outils nécessaires

- Matériel pour la séparation de la zone d'assainissement (film plastique indéchirable, lattes en bois, ruban adhésif)
- · Pelles, pelleteuse
- · Contenants fermés avec marquage «Amiante»

# Zone d'assainissement

- Évacuer tout le mobilier du local.
- Recouvrir d'un film plastique les installations qu'il est impossible de décontaminer.
- Accès à la zone d'assainissement par un sas en quatre compartiments
- Interdire l'accès de tiers à la zone d'assainissement (panneaux d'interdiction).
- Fermer les accès aux pièces voisines pour éviter toute contamination.
- Renouveler l'air dix fois par heure et maintenir la zone en dépression (20 Pa) au moyen d'un extracteur.

## **Exécution du travail**

Un spécialiste dûment formé doit être présent en permanence pendant les travaux de désamiantage.

### Enlèvement du revêtement

- Raccorder la fraiseuse à l'installation d'aspiration et à l'arrivée d'eau.
- Exécuter les travaux de fraisage.
- Déposer les déchets amiantés dans les contenants fermés.

# Hygiène

- Veiller à ne pas salir les vêtements en retirant la combinaison à usage unique.
- Ne pas emporter de vêtements contaminés à la maison.



3 Dépoussiéreur et extracteur

### Fin des travaux

# Nettoyage

- À la fin des travaux, le matériel et les outils de travail qui sont évacués de la zone de travail (p. ex. conteneur) ainsi que la zone de travail elle-même doivent être nettoyés à l'eau ou à l'aide de l'aspirateur industriel.
- Selon l'usage ultérieur prévu, il est conseillé de confirmer la décontamination par une mesure de l'air ambiant selon la norme VDI 3492 réalisée par un institut indépendant.

#### Élimination

Les déchets doivent être éliminés selon les prescriptions cantonales.

# Normes et prescriptions applicables

OTConst (ordonnance sur les travaux Art. 3.2, 4, 81-86 de construction)

Directive CFST 6503 «Amiante»



Infos complémentaires www.suva.ch/amiante www.forum-amiante.ch

Fiche thématique «Revêtements de sols industriels composites amiantés 1: Aperçu»: www.suva.ch/33088.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment Tél. 021 310 80 40, secteur.batiment@suva.ch